

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENÇA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES

PREF 05
09/10/2013

SEANCE du 26.09.13

N° 2013-51

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 26 Septembre 2013 à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 Septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI.

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet : Mise à disposition d'un ACFI

Le Maire propose que la mairie de Lardier et Valença demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes d'assurer la mission de « fonction d'inspection en hygiène et sécurité » auprès de ladite collectivité.

Le Président du Centre de Gestion désigne un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du service prévention du Centre de Gestion pour assurer la mission d'inspection en hygiène et sécurité.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'agent d'inspection conclue avec le Centre de Gestion,
- Autorise le Maire à signer ladite convention,
- Donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Le Maire
Rémi COSTORIER

